

de deux ans. Et cela comporte divers avantages. La brigade entière ne sera pas réduite tous les trois ans. Comme vous le savez, une brigade comprend trois bataillons d'infanterie. Un sur trois sera l'objet d'une rotation, à chaque année, pour une période de trois ans. L'avantage de ce système c'est que ce n'est pas une brigade entièrement nouvelle qui arrive en Allemagne à tous les deux ou trois ans. Il y aura toujours les deux-tiers de la brigade qui ont l'expérience de la vie en Allemagne et qui connaissent bien le pays.

Une autre avantage c'est que nous devons déménager le personnel au complet seulement à tous les trois ans au lieu d'à tous les deux ans.

Pour que la rotation se fasse en ordre et afin de garder nos corps de brigades au Canada, au lieu d'avoir deux corps de brigade et un autre corps destiné à l'attaque — nous avons, comme partie intégrante de chacun de ces trois corps de brigade, un personnel qui a subi un entraînement spécial de parachutistes à l'aide de matériel adapté aux opérations militaires dans le Nord canadien. Nous avons donc maintenant trois corps de brigade qui sont cantonnés l'un dans l'Ouest du pays, l'autre au centre, et le troisième dans l'Est, et chacun compte un bataillon dont l'équipement est conçu selon des normes un peu différentes en ce sens que tout peut être rapidement chargé à bord des avions de transport.

Je crois qu'un arrangement de ce genre est plus efficace que si nous avions une brigade d'attaque qui ne serait jamais stationnée à la même place mais qui servirait de brigade spéciale.

En ce qui a trait à notre engagement envers les Nations Unies, nous avons un bataillon de réserve qui est gardé sur pied pour le cas où une situation critique se produirait soudainement, comme cela est arrivé lors de la crise de Suez, il y a deux ans. Nous avons en réserve un bataillon qui est destiné à jouer n'importe quel rôle que les circonstances pourraient dicter. La différence principale, dans ce cas-là, c'est qu'il y aurait moins d'hommes à l'entraînement et qu'il y aurait moins d'hommes soit trop âgés soit pas assez âgés pour faire du service actif. Dans la mesure où la chose est possible en temps de paix, c'est un bataillon qui est seulement un peu plus prêt que les autres à se mettre en branle à brève échéance si on lui demande de remplir certains engagements à l'endroit des Nations Unies. C'est là le rôle que joue l'armée canadienne de campagne.

Nous avons des effectifs de quelque 49,000 soldats réguliers, à l'heure actuelle. Naturellement, il y a aussi tous les établissements qui servent à l'entretien et à l'entraînement, et les diverses écoles qui ne se contentent pas de former les recrues, au fur et à mesure qu'elles s'enrôlent, mais qui, en plus, continuent la formation des officiers et des autres hommes de façon à les rendre plus compétents.

Il y a, également, cela va de soi, un certain engagement qui concerne l'armée, laquelle doit seconder la milice dans le rôle que cette dernière est appelée à jouer.

M. PEARSON: Puis-je poser une ou deux questions qui me sont venues à l'esprit en entendant le ministre faire son exposé?

Si je comprends bien, nous nous sommes engagés, — et cet engagement remonte déjà à quelques années, — à transformer en division notre corps de brigade servant sous les ordres de l'OTAN, advenant certaines circonstances. Puis-je demander au ministre combien il nous en coûte pour que nous nous